



FOOT N° 499 DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel un prompt rétablissement à Bernard Cheneval suite à son intervention chirurgicale.

CARNET NOIR

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Marie-Laure Trouillet, membre du bureau et référente Covid du FC Combloux. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

NOTE AU CLUB

Clubs non à jour avec le relevé n°1 payable au 05/11/21 :

Coussinets Mahle

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :



Commission des Règlements :

Leman – Reignier – Cornier – Anthy SP

Commission de Discipline :

Marignier SP – USAV - Beaumont FC – US Argonay

Commission des Jeunes :

CS Ayze – CO Chavanod (2) – AJ Ville la Grand – GC Ussets(3) – Ent. Pays de Cruseilles – CS2A – FC La Filière – GFA Rumilly Vallières - AS Epagny – Marignier SP – FJ Dingy Lanfonnet – FC Cranves Sales – Foot Sud Gessien

Commission Sportive :

US Mont Blanc – AG Bons – Cran Olympique – ES Cernex – Allinges – US Pringy
Ptasik – Mairie de Ferney Voltaire

Commission Féminine :

US Pers Jussy – GFA Rumilly/Vallières – US Annecy le Vieux
Mairie de St Julien

Commission des Arbitres :

AG Bons

Commission des Coupes :

FC Dingy St Clair – Sallanches – ES Meythet – Marcellaz Albanais – Mt-Blanc

Commission des Terrains :

Pays de Gex

Commission Futsal :

CA Bonneville